

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 4 (1928-1929)
Heft: 6

Artikel: Une légende qu'il faut détruire
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-707706>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Der Schweizer Unteroffizier

OFFIZIELLE MITTEILUNGEN
DES SCHWEIZERISCHEN UNTEROFFIZIERS-VERBANDES
COMMUNICATIONS OFFICIELLES DE L'ASSOCIATION
SUISSE DE SOUS-OFFICIERS

Le Sous-Officier Suisse

Abonnements-Bestellungen
sind an die Administration
Registr. 4, Zürich zu richten

Redaktion „Schweizer Unteroffizier“: E. Möckli, Adj. U.-Off., Postfach Bahnhof Zürich
Redacteur de langue française: 1er Lieut. Dunand, Escalade 8, Genève
Administration und Verlag: Registrasse 4 in Zürich 6

Une légende qu'il faut détruire.

C'est celle qui veut que l'argent consacré à notre défense nationale soit de l'argent «jeté par les fenêtres», pour nous servir d'une expression chère aux détracteurs de notre armée qui avalent un colonel au moins à chaque repas!

Les caquetages des humanitaristes fumeux qui croient voir en elle un obstacle à la paix, comme les apôtres du «grand soir» qui lui reprochent de contrecarrer la mise à exécution de leurs rouges desseins, ne changeront rien aux chiffres ci-dessous qui prouvent que la presque totalité du budget militaire reste dans le pays et profite par conséquent à l'économie nationale.

Ces chiffres n'ont rien de fantaisiste, puisqu'ils sont tous tirés, soit du **Rapport du Conseil fédéral sur sa gestion en 1927** soit du **Compte d'Etat de la Confédération suisse pour l'année 1927**.

Constatons tout d'abord qu'en 1927, le Département militaire fédéral comptait

865 fonctionnaires et employés
2175 ouvriers
1795 auxiliaires

4835 total, soit le 7,5% de l'effectif total du personnel au service de la Confédération.

A cet effectif, il y a lieu d'ajouter celui du Département militaire de chaque canton.

A ceux qui veulent que le budget militaire soit transformé en allocation aux chômeurs nous demandons ce qu'ils feraient de tout ce personnel, le jour du licenciement? de nouveaux chômeurs, je pense!

Poursuivant nos investigations, nous en arrivons au Compte d'administration de la Confédération suisse pour l'année 1927. La récapitulation (page 152) nous apprend que les dépenses du budget militaire ascendent à frs. 85,116,019.50 (86,380,906.99 en 1926) se répartissant de la façon suivante:

D. Département militaire.

I. Administration centrale	2,798,975.75
II. Instruction de l'armée	49,769,429.39
III. Equipement de l'armée	20,365,403.95
IV. Chevaux	6,665,379.88
V. Fortifications	1,817,619.07
VI. Service de Communications	3,699,211.46
total	85,116,019.50

Examinons maintenant rapidement le détail de chacun de ces six chapitres:

I. Administration centrale. Il s'agit exclusivement de dépenses pour le personnel (traitements, allocations de renchérissement, indemnités diverses) et frais d'administration. Ces 2,798,975.75 restent donc entièrement dans le pays.

II. Instruction de l'armée. En plus des dépenses pour le personnel et des frais d'administration, nous trouvons les traitements des instructeurs, indemnités de cheval et indemnités pour les automobiles, uniformes, allocations à diverses sociétés, enseignement à l'Ecole polytechnique fédérale, exploitation des casernes, assurance et secours militaires. Ces 49,769,429.39 restent donc entièrement dans le pays.

III. Equipement de l'armée. Il n'est malheureusement pas possible, ici, d'établir avec quelque précision la part des frs. 20,365,403.95 qui va à l'étranger. Cela ne ressort pas du compte d'administration. Mais si l'on considère que 2,661,144.72 vont au personnel et à l'administration que les armes (hormis les bouches à feu et certains avions) sont fabriqués en Suisse, de même que les munitions, l'habillement et l'équipement, il est certain qu'une infime partie seulement de cette somme sort du pays.

IV. Chevaux. Il a été dépensé pour l'achat de chevaux de cavalerie frs. 1,815,779.70 qui passent en presque totalité à l'étranger (Irlande), la Suisse ne faisant pas l'élevage du cheval demi-sang propre aux exigences du service. La plupart de ces chevaux rendent d'ailleurs d'excellents services, hors service, à l'agriculture et là, pas plus qu'ailleurs, il est permis de dire que l'argent est dépensé en pure perte. Le solde soit 4,849,600.18 représente les dépenses pour le personnel, les frais d'administration et frais divers (fourrage, ferrage, médicaments, transport etc.). Cette somme reste donc en Suisse.

V. Fortifications. Le personnel et l'administration figurent pour 1,080,031.85 dans le total de 1,817,619.07. Le solde comprend l'entretien du matériel, et certaines allocations. Cet argent est donc dépensé en Suisse dans sa totalité.

VI. Service des Communications. Des 3,699,211.46 de cette rubrique, 2,679,871.76 vont au personnel et à l'administration. Il reste en chiffre rond 1,000,000.— pour l'achat et l'entretien du matériel. Le service des automobiles favorisant grandement l'industrie nationale, de ses achats, il n'est pas exagéré de dire que là encore, les achats à l'étranger n'ont aucune influence sur notre économie nationale.

On vient de le voir, notre budget militaire, loin d'être de l'argent «jeté par les fenêtres», est dépensé dans sa presque totalité en Suisse, faisant vivre non seulement les 4835 fonctionnaires, employés, ouvriers et auxiliaires fédéraux cités plus haut, mais aussi les fonctionnaires, employés, ouvriers et auxiliaires cantonaux, et tous ceux qui, dans des industries multiples, travaillent indirectement pour l'armée.

Et si l'on songe que l'armée du peuple suisse, voulue par lui, est notre unique défense contre les ambitieux de l'extérieur et les non moins ambitieux chambardeurs de l'intérieur, on ne peut que la vouloir toujours plus forte

pour être à même de remplir sa noble mission protectrice. C'est à quoi doivent tendre les efforts de tous ceux pour qui l'amour de la patrie est une réalité. Que les insultes quotidiennes des détracteurs de l'armée soient un précieux encouragement à travailler pour elle, pour la patrie.

Genève, novembre 1928.

Neversharp.

Que représente la Jungwehr?

(Par E. Möckli, adj. sous-off., dir. centr. de la Jungwehr.)

La question se pose tout d'abord: Qu'est-ce que la Jungwehr? Ce sont les cours d'instruction préparatoire avec armes tels qu'ils sont organisés, sous la direction de l'Association suisse de sous-officiers, dans les cantons de Zurich, Schaffhouse, Thurgovie, St. Gall, Appenzell R. ext., Appenzell R. int., Grisons, Bâle-Campagne, Argovie, Zoug, Lucerne, Soleure, Fribourg et Neuchâtel. La Jungwehr est enfant de l'Association suisse de sous-officiers. Sa création remonte à l'année 1918. Il s'agissait alors de réorganiser sur des bases nouvelles l'activité hors service du corps des sous-officiers laquelle souffrait des influences apportées par un service actif prolongé. Notre ancien président central de l'époque, sergent-major Thomas Brändle, entra dans ce but en relation avec le Service de l'Infanterie. Il semblait alors qu'en haut lieu l'on méconnaissait le droit à l'existence de l'Association suisse de sous-officiers laquelle servait plus à des buts amicaux qu'à des buts militaires. Par son esprit combattif et ses manières persuasives, Brändle repoussa avec énergie cette opinion et il émit le vœu qu'il soit attribué un champ d'activité à nos sous-officiers par lequel ils puissent faire valoir leur volonté de s'occuper hors service au profit et pour le bien de l'armée. L'on nous conseilla de travailler à l'instruction préparatoire avec armes dont l'organisation semblait après quatre longues années de service actif réserver peu d'accueil même dans les rangs du corps des officiers. Thomas Brändle élabora notre règlement de Jungwehr qui remplit son but de façon impeccable; presque inchangé, il est encore en vigueur aujourd'hui. Engagée dans des débuts modestes, notre institution a pris dès lors l'ampleur dont il est fait mention ci-dessous.

Ce développement ne s'est pas accompli sans de durs combats. Il a fallu de nombreuses années jusqu'à ce que parmi les autorités et dans le corps des officiers et des sous-officiers l'on reconnaisse où nous en voulions venir avec notre Jungwehr. Que veut-elle notre Association suisse de sous-officiers avec la Jungwehr?

Nous poursuivons deux buts. Tout d'abord nous voulons par les moyens qu'elle nous offre préparer au service militaire notre jeunesse masculine en âge de servir sous les armes. Espoir de la nation, cette jeunesse, est assaillie de toutes parts. Dès que le jeune homme quitte les bancs de l'école pour prendre le banc de l'atelier, il se voit entouré d'influences politiques de toute nature. Il est entraîné pour des buts de parti et son caractère, généralement encore malléable, en est considérablement influencé. Il serait présomptueux de prétendre que ces influences se manifestent toujours de telle manière qu'elles deviennent à s'insurger favorables pour le bonheur du jeune adolescent.

L'on incite par trop volontiers la jeunesse, contre l'ordre actuel de ce monde, contre les autorités du pays et les citoyens fidèles à l'esprit de patrie. L'Etat et l'employeur lui sont représentés comme des exploiters qui ne sont là que pour sucer l'effort de l'ouvrier et s'enrichir au détriment de sa santé. C'est ainsi que

les jeunes gens passent au rang des mécontents, des pessimistes qui ne voient que les mauvais côtés de la vie humaine et non la belle et douce vie. Mais, passons! La Jungwehr doit rassembler les jeunes pour leur faire voir que l'on peut aussi vivre dans notre pays lorsque l'on remplit son devoir, et que la discipline que l'on doit à l'Etat, à l'employeur et à ses semblables n'est pas faite dans un but de chicaner, mais qu'elle est un moyen nécessaire pour maintenir l'ordre et la tranquillité. Nous voulons garder nos futurs concitoyens sur le terrain national, augmenter leur amour du pays et du peuple, développer leur orgueil naturel de citoyen suisse et les attacher fermement au sol natal. Puis à côté de ces influences morales de haute valeur, nous voulons aussi d'une façon générale, préparer les jeunes au service militaire. Contrairement à l'instruction préparatoire avec armes d'avant 1914, nous ne voulons pas esquisser des écoles de recrues en petit pour en faire des soldats-miniatures.

Nous voulons tout simplement les rendre souples corporellement et d'esprit actif pour leur permettre d'affronter les exigences de la vie. La Jungwehr ne connaît ainsi pas le drill lequel, à cet âge, ferait plus de mal qu'il ne serait utile. Par l'enseignement du tir, nous voulons aiguïser les sens, fortifier la volonté et faire apprécier de nos jeunes Suisses notre merveilleux fusil puisque celui-ci sert à conserver l'intégrité du pays. Nous nous efforçons ensuite entre deux cours, de réunir ces jeunes gens. Nous les groupons ensemble, là où les circonstances le permettent, pour entendre des conférences, faire des lectures de cartes, du tir en chambre, étudier les signaux, et, nous les instruisons sur les premiers secours à donner en cas d'accidents.

Par la Jungwehr, nous tendons encore à un autre but: **Elever, faire ressortir le corps des sous-officiers.** N'importe quel laïque sait que du fait des expériences de la guerre mondiale, les exigences auxquelles sont soumis les cadres de l'armée sont devenues toujours plus considérables. La nouvelle méthode de conduite de la guerre requiert du sous-officier beaucoup plus de connaissances qu'auparavant. Il n'y a aucune exagération lorsque l'on dit que le sous-officier doit savoir et réaliser aujourd'hui autant de tâches qu'un chef de section. Il est dans une certaine mesure livré à lui-même, notamment dans le service en campagne. Il doit agir de son chef et doit savoir disposer dans le combat, et partout, connaissant leur manœuvre, du fusil mitrailleur et de la mitrailleuse. Mais, ce sens de l'indépendance doit être appris; on ne peut pas le considérer comme une supposition. Nos écoles de sous-officiers suivies du cours de répétition qui les complète, sont trop courtes pour réaliser cette indépendance, car les exigences techniques auxquelles sont soumis les élèves sous-officiers se sont accrues considérablement aussi. C'est ici que doit intervenir l'activité hors service. Il s'agit de pousser à ce que le sous-officier agisse par lui-même, augmente son assurance à se présenter et fortifie ses capacités dans le domaine de l'instruction.

Si le sous-officier doit arriver à faire par lui-même, cela ne saurait être atteint que si l'on lui donne l'occasion de s'exercer dans ce sens. Ce n'est pas en faisant des remarques desobligeantes sur l'insuffisance du corps des sous-officiers, ainsi que cela est fait sur tous les tons même chez les officiers, que l'on améliorera la qualité, mais bien en provoquant des occasions de pratiquer des exercices. Nous y avons pourvu, nous sous-officiers, au moyen de la Jungwehr. Ici, notre monde travaille amplement avec indépendance. Depuis le bas jusqu'en